

**Personne de contact:**

Service des sports  
sports@differdange.lu  
58771-1301/1302/1305/1308  
Fax 58771-1300

Differdange, le 20 août 2018

**Objet : Information sur le subside pour les cartes de membres**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'immense plaisir de vous informer que la Ville de Differdange, élue Cité européenne de Sport 2018, a mis en place un système de subsides pour inciter les jeunes qui résident dans notre Commune à faire plus de sport.

Afin de donner l'opportunité aux jeunes de ≤ 19 ans de pratiquer le sport souhaité, sans se soucier du prix de la carte de membre, cette nouvelle subvention s'élève à 50% de la carte de membre tout en respectant un maximum de 100 Euros.

Concrètement, les jeunes concernés doivent remplir le formulaire annexé et le faire contresigner par le responsable du Club choisi. Ensuite, ce formulaire dûment rempli sera à remettre à la Commune (Réception, Centre Sportif ou par voie postale à : Ville de Differdange, Service des sports, B.P.12, L-4501 Differdange), qui procédera au remboursement de la moitié de la somme (plafonnée à 100€).

Une aide sociale voir remboursement complet de la carte de membre pourra se faire pour les enfants vivant dans un ménage ayant droit au versement de l'allocation de vie chère (une preuve est à ajouter à la demande).

Sport pour tous, PARTOUT !

Henri KRECKÉ

Roberto TRAVERSINI

Secrétaire communal

Bourgmestre